

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 Février 2023

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 30

D23.011

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D23.011: AVENANTS N°1 LOT 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE ET LOT 16 PAROIS ISOTHERMES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE L'ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les travaux relatifs à la construction de l'extension de l'Atelier relais Blanchisserie et présente des avenants qu'il convient de régulariser.

- Lot 2 : Démolition – Gros Œuvre – MARTINAZZO BTP

Avenant 1 : 25 344,58 € H.T.

Les travaux en plus concernent la réalisation de la mise à jour des quais, la mise à jour des réseaux et l'élargissement des semelles

Montant initial : 263 321,94 € H.T.
Montant en - : € H.T.
Montant en + : 25 344,58 € H.T.
Nouveau montant du marché : 288 666,52 € H.T.

- Lot 16 : Parois isothermes – SOPROMECCO

Avenant 1 : - 77 949,43 € H.T.

Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet

Montant initial : 124 675,43 € H.T.
Montant en - : -77 949,43 € H.T.
Montant en + : € H.T.
Nouveau montant du marché : 46 726,00 € H.T.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces avenants.

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,


APPROUVE les avenants N°1 tels que présentés ci-dessus.

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 février 2023,
Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Jean-Claude SALEIL





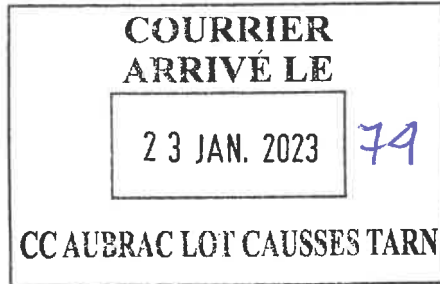
**BONNET &
TEISSIER**
ARCHITECTES

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

ID : 048-200069268-20230202-D23_011-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT
CAUSSES TARN
16, quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Mende, le 19 janvier 2023

Objet : Construction – extension d'un Atelier Relais
Blanchisserie au Massegros

BORDEREAU D'ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

TITRE	NB	OBSERVATIONS
Avenant n° 1 MARTINAZZO	1 ex	<i>Pour signature et retour d'une <u>copie par mail</u> pour information</i>

Vous en souhaitant bonne réception,
Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

Michel TEISSIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN**CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS
BLANCHISSERIE AU MASSEGROS****LOT N° 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE**

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

Représentant légal du Maître de l'ouvrage : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

AVENANT N°1

Titulaire du marché : **MARTINAZZO BTP**

Lot N° : **2 Démolition gros œuvre**

Délai d'exécution : **6 mois TCE**

Montant initial : **263 321.94 € HT**

Montant rectifié selon les précédents avenants : **/**

N° Avenant : 1

Sans incidence sur le montant du marché

Avec incidence sur le montant du marché

Montant en - : **€ HT**

Montant en + : **25 344.58 € HT**

Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant : **288 666.52 € HT**

Article 1 : Prix

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :

Travaux en moins (selon devis ci-joint)

€ HT

Travaux en plus (selon devis ci-joint)

25 344.58 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

Prix :

Les travaux compte tenu du présent avenant n°1, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	263 321.94 €	25 344.58 €	288 666.52 €
T.V.A. 20 %	52 664.39 €	5 068.92 €	57 733.31 €
Montant T.T.C.	315 986.33 €	30 413.50 €	346 399.83 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Montant sous traité

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

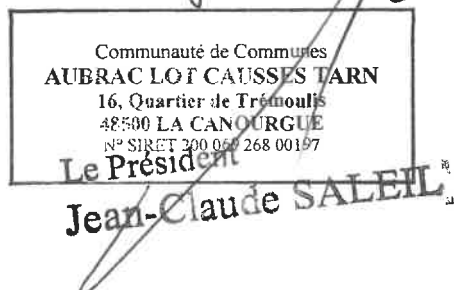
Article 2 : Divers

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 18 janvier 2023

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage
Le Président

Le 3 février 2023



L'entrepreneur,
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

Lu et approuvé

MARTINAZZO BTP
du chapitre - 48000 MENDE
SIRET 34174872100030
TEL : 04 66 66 02 45

MARTINAZZO BTP
 26, route du Chapitre
 48000 MENDE
 Tél : 04 66 65 02 45 - Fax : 04 66 49 31 39

DEVIS N° RF201159	Comm comm Aubrac Lot Causses Tarn
MENDE, le 12 décembre 2022	16 quartier de Trémoulis
Référence Client 1146	48500 LA CANOURGUE
Objet du devis CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS BLANCHISSERIE AU MASSEGROS Maîtrise d'oeuvre : BONNET TEISSIER - Architectes D.P.L.G Bureau d'études : IB2M Devis des travaux supplémentaires n°01 suite au plan coffrage du 09/11/2022	

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<u>1</u>	<u>LOT N°02 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES N°01</u>				
<u>1.1</u>	<u>MISE A JOUR DES QUAIS</u>				
1.1.1	Démolitions des murs + fondations	Ens	1,000	3 183,64	3 183,64
1.1.2	Démolition relevé béton armé	ML	11,000	34,56	380,16
1.1.3	Longrines béton armé 20x102ht	M3	0,792	1 760,25	1 394,12
1.1.4	Dallage BA ép 20cm	M2	15,000	207,56	3 113,40
	TOTAL 1.1				8 071,32
<u>1.2</u>	<u>MISE A JOUR DES RESEAUX</u>				
1.2.1	Sciages + Caniveau Inox	ML	25,000	624,42	15 610,50
	TOTAL 1.2				15 610,50
<u>1.3</u>	<u>ELARGISSEMENT SEMELLES</u>				
1.3.1	Brochage et élargissement des semelles	Uni	4,000	415,69	1 662,76
	TOTAL 1.3				1 662,76
	TOTAL 1				25 344,58

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Ref. Devis : RF201159 - MENDE, le 12/12/2022
ID : 048-200069268-20230202-D23_011-DE

Berger
Levrault

Total H.T.	25 344,58
Total T.V.A. 20,00 %	5 068,92
Net à payer (Euros)	30 413,50

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.
Règlement à réception de facture.

Assurance responsabilité civile & décennale chez SMA COURTAGE - couverture France entière.
Siège social : 26, route du Chapitre - 48000 MENDE.

Le Directeur, Antoine VERNHET

Règlement à réception de facture.

Le client : "Bon pour Accord."

Date et signature

Bon pour accord, le 31/2/2023

Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN 16, Quartier de Trémoulis 48500 LA CANOURGUE
--

Le Président
Jean-Claude SALEIL

**COURRIER
ARRIVE LE**
09 JAN. 2023
CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT
CAUSSES TARN
16, quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Mende, le 04 janvier 2023

Objet : Construction – extension d’un Atelier Relais
Blanchisserie au Massegros

**COURRIER
ARRIVE LE** 223-109
09 JAN. 2023
CC AUBRAC LOT CAUSSES TARN

BORDEREAU D’ENVOI

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants :

TITRE	NB	OBSERVATIONS
Avenant n° 1 SOPROMECCO	1 ex	<i>Pour signature et retour d'une <u>copie par mail</u> pour information</i>

Vous en souhaitant bonne réception,
Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l’expression de nos sincères salutations.

Michel TEISSIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN

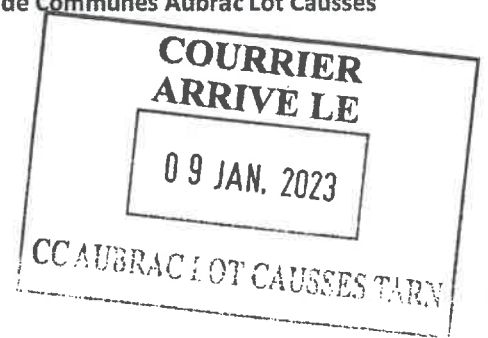
**CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS
BLANCHISSERIE AU MASSEGROS**

LOT N° 16 PAROIS ISOTHERMES

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**
Représentant légal du Maître de l'ouvrage : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

AVENANT N°1

Titulaire du marché : **SOPROMECCO**
Lot N° : **16 Parois isothermes**
Délai d'exécution : **6 mois TCE**



Montant initial : **124 675.43 € HT**

Montant rectifié selon les précédents avenants : /

N° Avenant : 1

Sans incidence sur le montant du marché

Avec incidence sur le montant du marché

Montant en - : **- 124 675.43 € HT**

Montant en + : **46 726.00 € HT**

Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant : **46 726.00 € HT**

Article 1 : Prix

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :**Travaux en moins (selon devis ci-joint)**

- 124 675.43 € HT

Travaux en plus (selon devis ci-joint)

46 726.00 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

Prix :

Les travaux compte tenu du présent avenant n°1, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	124 675.43 €	- 77 949.43 €	46 726.00 €
T.V.A. 20 %	24 935.09 €	- 15 589.89 €	9 345.20 €
Montant T.T.C.	149 610.52 €	- 93 539.32 €	56 071.20 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

Montant sous traité

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

Article 2 : Divers

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 22 décembre 2022

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage
Le Président

Le 3 février 2023

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LACANOURGUE

Le Président

Jean-Claude SALEIL

L'entrepreneur,
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

Lu et approuvé

SO.PRO.ME.CO
50, Route d'Hauteville - ABREST
03200 NICHY
Tel. 04 70 58 85 00 Fax 04 71 98 06 48
R.C. COCOTEL 327 378 331

Devis n° : 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation	U	Quantité	P.U.	Total	Var/Opt
MOINS VALUE MARCHÉ INITIAL					
Moins value marché initial suite reprise et révision complète des travaux					
	Ens	1,000	-124 675,43	-124 675,43 €	

PLUS VALUE NOUVELLE PRESTATION**1 - TRAVAUX PREPARATOIRES****Montage des panneaux**

Notre prestation comprend fourniture, pose et finitions suivantes :
(nota: le Métré est réalisé vide pour plein)

* Profil U de sol servant de rail de guidage de la cloison.

Ce profil est chevillé au sol et étanché par un double cordon de mastic butyl.

* Finitions pied de panneaux par plinthes PVC

ht 80mm avec gorges arrondies fixées mécaniquement aux panneaux par vis autoforeuses et sont cachées derrière un capotage intégré à la plinthe. Une étanchéité est réalisée au montage dessous et derrière les profils, au niveau du sol et par collage des lèvres souples sur le panneau.

* Les angles rentrants sont traités par des congés d'angles arrondis en PVC.

* Les angles sortants sont traités par des cornières en tôle laquée de même nature que les parements de panneaux.

* Tous les raccordements de panneaux, angles rentrants et sortants, huisseries de portes, etc... sont traités par une injection en mousse de polyuréthane.

* Tous les emboitements de panneaux sont traités par mastic silicone.

Notre offre comprend une réalisation durant des horaires de travail normaux, hors week end et hors heures de nuit.

Nota: Notre prestations est conforme aux avis techniques en vigueur. La mise en oeuvre dans les zones de sismicité de 2 à 5 doit faire l'objet d'une étude spécifique.

0,000

Installation de chantier conforme au CCAP et PGC

Frais de transport, mise à disposition des matériaux sur site

	U	1,000	2 539,80	2 539,80 €
--	---	-------	----------	------------

Approvisionnement prévu en plusieurs phases

Etudes et plans de réservations
Compris dans nos prix

Dossier d'ouvrages exécutés
Compris dans nos prix

2 - PAROIS ISOTHERMES

Devis n° : 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation	U	Quantité	P.U.	Total	Var/Opt
Panneaux 120mm					
Doublages					
Panneaux isothermes ép. 120mm					
Ame :					
* Isolant mousse de polyisocyanurate					
* Densité 40 Kg/m3					
Emboitement :					
* Tenon-mortaise					
Classement au feu :					
* B,S1,d0	M2	291,000	89,43	26 024,13 €	
Parement 1 face tôle galvanisée lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ					
Parement 1 face tôle galvanisée nervurée Ep. 50/100°					
Cloisons réhausse cloison chaufferie de + 280cm jusque sous bac de couverture					
Panneaux isothermes ép. 100mm					
Ame :					
* Isolant mousse de polyisocyanurate					
* Densité 40 Kg/m3					
Emboitement :					
* Tenon-mortaise					
Classement au feu :					
* B,S1,d0	ML	3,700			
Parement 2 faces tôles galvanisées lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ					
Profils et accessoires de jonction sur cloison existante et finition autour traversées de charpente	Ens	1,000			
Profils de jonction en tôle laquée blanc					
Habillages au droit des traversées de pannes par plaque PVC ajustée sur site					
L'ENSEMBLE		1,000	853,50	853,50 €	
Retour horizontal du doublage contre bardage					
Panneaux isothermes ép. 120mm					
Ame :					
* Isolant mousse de polyisocyanurate					
* Densité 40 Kg/m3					
Emboitement :					
* Tenon-mortaise					
Classement au feu :					
* B,S1,d0	ML	64,000	88,88	5 688,32 €	
Parement 1 face tôle galvanisée lisses Ep. 63/100° laquée PET 55µ					
Parement 1 face tôle galvanisée nervurée Ep. 50/100°					
Plus value mise en oeuvre pour découpe autour des fers de charpente	U	21,000	130,56	2 741,76 €	
Calfeutrement et finition par plaque PVC ajustée sur place					

ACCESSOIRES ET HABILLAGES

Accessoires de fixations et de jointements
Compris dans nos prix

Travaux de raccordements sur panneaux existants, compris accessoires de jointements et de fixations
Compris dans nos prix

OPTION PLUS VALUE NON COMPRISE AU TOTAL DU DEVIS Pour plinthes polyéthylène blanc à la place de plinthes PVC

OPTION

Plinthes polyéthylène blanches hauteur 150mm
- ép. 15mm

Devis n° : 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation	U	Quantité	P.U.	Total	Var/Opt
- Polyéthylène HD 500 - Coloris BLANC - Finition arrondi dessus sans talon - Bouchons cache vis - En longueur de 2000mm	ML	86,000	35,96	Option	+3 092,56 €
Protection d'angles en inox h : 2m Protection d'angle inox hauteur 210 cm dim 150x150mm Comprenant : * Mise en place d'un pliage inox hauteur 210 cm sur les angles saillants * Pliage inox épaisseur 10/10ème * Ailes de 150mm * Finitions par joints silicone	U	5,000	78,13	390,65 €	

3 - PAROIS ISOTHERMES (DEPOSE)

Dépose de cloisons et plafonds en panneaux sandwichs

Comprenant

* Dépose et transport des cloisons déposées jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

M2 248,000

Dépose et évacuation de porte pivotante semi-isotherme

Comprenant

* Dépose et transport de porte déposée jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

U 6,000

Dépose et évacuation de châssis vitré

Comprenant

* Dépose et transport de châssis vitré déposé jusqu'à la zone de chantier à l'extérieur

U 13,000

Benne de chantier pour transport et traitement des déchets

U 1,000

Traitement des déchets en déchetterie

Pose de pliage pour cacher les trous de fixation sur les cloisons restantes après dépose

Pose de plat ou cornières tôle laquée et finitions par joint silicone ML 26,000

L'ENSEMBLE 1,000 8 487,84 8 487,84 €

NOTA/ Aucunes cloisons provisoires ne sont prévues dans notre offre

TOTAL H.T. :	-77 949,43 €
TVA 20.00% :	-15 589,89 €
TOTAL T.T.C. en Euros	-93 539,32 €
Soit TOTAL H.T. en Francs	-511 314,74 F
Soit TOTAL T.T.C. en Francs	-613 577,72 F

Mode de règlement :

Acompte 30% à la commande

Règlement à 45 jours fin de mois OU 60 JOURS NET

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les fournitures livrées et les travaux exécutés par notre Société sont soumis aux conditions générales ci-après, nonobstant les clauses ordinaires pouvant figurer sur les bons de commande ou de livraison des Clients, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'une acceptation expresse de notre part.

Nos délais de livraison ne sont fixés qu'autant que nous n'aurons aucun retard dans la réception des matières premières ou cas de force majeure.

1 - COMMANDE

Les ventes et engagements par nos représentants ne deviennent définitifs qu'après confirmation de notre Direction Générale.

Toutes modifications aux commandes, en quantité, qualité ou dimensions, devront au préalable être expressément acceptées par nous.

2 - PRIX

Voir conditions exceptionnelles.



Devis n° : 10963/2105

AFFAIRE : IB2M - BLANCHISSERIE DU MASSEGROS - Marché revu 11/22

Désignation	U	Quantité	P.Vente	Total	Var/Opt
3 - PAIEMENT Les conditions de paiement sont définies et précisées dans notre offre de prix. Toutes nos factures sont payables, sans escompte, à notre Siège Social. Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt des pénalités de retard est de 19 % annuels.					
4 - RESERVE DE PROPRIETE Nous nous réservons la propriété de la marchandise et le droit de la reprendre jusqu'au paiement intégral du prix de vente. Les risques de ladite marchandise incombant néanmoins à l'acheteur dès la mise à disposition de celle-ci.					
5 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE En cas de contestation, seul le Tribunal de Cusset sera compétent, même en cas de pluralité des défendeurs ou d'appel en garantie.					
6 - ETUDES ET PROJETS Les études et documents de toute nature remis ou envoyés restent toujours notre entière propriété. Ils doivent nous être rendus sur notre demande. Nous conservons intégralement la propriété intellectuelle de nos projets, qui ne peuvent être communiqués sans notre autorisation écrite.					
7 - MODALITES D'ANNULATION DE LA COMMANDE : Les parties peuvent convenir conjointement d'annuler la commande, dans ce cas, elles établiront à l'amiable les modalités d'annulation (restitutions réciproques). Lorsque le client décide d'annuler la commande de manière unilatérale, les modalités d'annulation sont les suivantes : -En cas d'annulation entre la phase administrative et la phase d'études, le client devra régler 5 % du montant de la commande -En cas d'annulation entre la phase d'études et le lancement en fabrication, le client devra régler 25 % du montant de la commande -En cas d'annulation après le lancement en fabrication et avant la livraison, le client devra régler 65 % du montant de la commande					